

Conseil du XVI^{ème} arrondissement

Séance du 12 juin 2012

Le mardi 12 juin deux mil douze, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la Salle des Mariages de la Mairie du 16^{ème} arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Pierre GABORIAU, M. Yves HERVOUET des FORGES, Mme Marie-Thérèse JUNOT, M. Jacques LEGENDRE, Mme Ijab KHOURY, Mme Nicole MONIER, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Bernard DEBRE, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Marie-Laure HAREL, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Valérie SACHS, Mme Laurence DREYFUSS, M. Jean-Yves MANO, M. David ALPHAND, Mme Sylvette DIONISI, Mme Hélène ZWANG, M. Aurélien de SAINT-BLANCARD, Mme Julie BOILLOT, M. Jérémie REDLER, Mme Caroline KOVARSKY, M. Edouard FUSSIEN, Mme Dominique BAIGUINI, Mme Christiane ARLES, M. Jean-Pascal HESSE, M. Thomas LAURET, Mme Béatrice LECOUTURIER.

Absent ayant donné procuration :

Mme Ghislaine SALMAT.

Etaient excusés :

M. Grégoire CHERTOK, M. Emmanuel MESSAS, M. Marc LUMBROSO, Mme Marie-Caroline BRASSEUR, Mme Valérie HOFFENBERG, M. Eric HELARD.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
M. Claude GOASGUEN, rapporteur

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme Julie BOILLOT est désignée Secrétaire de séance.

- Adoption du compte-rendu de la séance du 3 mai 2012
M. Claude GOASGUEN, rapporteur
- 2012 DPE 53 : Demande d'autorisation formulée par Ports de Paris, au titre de la réglementation relative aux installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA), en vue de réaliser les dragages d'entretien sur le site du port du Point du Jour (16^{ème})

Mme Véronique BALDINI, rapporteur

- 2012 DVD 111 : Approbation des modalités de passation de marchés à bons de commandes pour la réalisation de travaux d'éclairage public et d'illumination à Paris (huit lots) et signature des marchés correspondants

Mme Véronique BALDINI, rapporteur

- 2012 DSTI 25 : Convention constitutive de l'autorisation du raccordement du jardin d'Acclimatation (16^{ème}) au réseau Wifi de la Ville de Paris

M. Stéphane CAPLIEZ, rapporteur

- 2012 DJS 63 : Subventions d'un montant de 19 850 euros à onze associations du 16^{ème} arrondissement

M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur

- 2012 DPA 36 : Construction d'un gymnase de type C au stade Géo André, 2, rue du Commandant Guilbaud (16^{ème}), des modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre et du dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme

M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur

- 2012 DPA 37 : Construction d'un gymnase de type C et d'une salle de sport en structure légère Stade Suchet, 25, avenue Maréchal Franchet d'Esperey (16^{ème}), modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre et dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme et demande de permis de construire, d'aménager, de démolir et de déclaration préalable

M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur

- 2012 DFPE 71 : Subvention d'un montant de 14 033 euros et avenant n°3 avec l'association Jardin d'Enfance des Nations Unies pour le jardin d'enfants (16^{ème})

Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur

- 2012 DFPE 159 : Subvention (34 292) et avenant avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris pour la halte-garderie Ranelagh (16^{ème})

Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur

- 2012 DFPE 328 : Subvention (10 978 euros) et convention avec l'association la Maison de l'Enfance (16^{ème}), pour sa halte-garderie

Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur

- 2012 DFPE 368 : Subvention (38 095 euros) et convention avec l'association la Maison de l'Enfance, gestionnaire d'un espace jeux, 7, rue Serge Prokofiev (16^{ème})

Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur

- 2012 DDEES 111 : Contrat de transaction entre la ville de Paris et un commerçant dans la Halle Saint-Didier (16^{ème}) en vue de son indemnisation suite au refus de la ville de Paris de lui permettre de présenter un successeur

Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur

- 2012 DAC 517 : Subvention (30 000 euros) et convention avec la fondation le Musée Clemenceau (16^{ème})

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur

M. GOASGUEN constate que le quorum est réuni et ouvre la séance à 18 heures.

- Désignation du secrétaire de séance
M. Claude GOASGUEN, rapporteur

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme Julie BOILLOT est désignée Secrétaire de séance.

- Adoption du compte-rendu de la séance du 3 mai 2012
M. Claude GOASGUEN, rapporteur

Mme BAIGUINI considère que les comptes rendus ne reprennent pas toujours l'entièreté des propos des élus et sont parfois un peu vagues. Elle n'approuvera donc pas ce compte rendu.

M. GOASGUEN demande si le sens des interventions lui semble détourné.

Mme BAIGUINI n'a pas de remarque à formuler en ce qui concerne le sens des interventions ; elle estime, en revanche que la place donnée aux interventions n'est pas fidèle à la réalité. Elle a d'ailleurs constaté cette situation à plusieurs reprises. Cependant, ce compte rendu ne saurait être réécrit en séance.

M. GOASGUEN demande à ce qu'il soit, à l'avenir, tenu compte de cette remarque.

Le compte rendu de la séance du 3 mai 2012 est adopté à la majorité, Mme BAIGUINI votant contre.

- 2012 DPE 53 : Demande d'autorisation formulée par Ports de Paris, au titre de la réglementation relative aux installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA), en vue de réaliser les dragages d'entretien sur le site du port du Point du Jour (16^{ème})

Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI indique que cette délibération concerne la demande d'autorisation formulée par Ports de Paris auprès de l'ensemble des préfets d'Ile de France (dont le Préfet de Paris), pour les dragages décennaux d'entretien de certains espaces portuaires, dont celui situé Port du Point du Jour (16^{ème}). Le projet concerne le dragage décennal de certaines zones portuaires gérées par Ports de Paris afin d'assurer la sécurité vis-à-vis de la navigation. Ils permettent également d'ôter des sédiments très souvent pollués et donc d'améliorer la qualité de la Seine. Mme BALDINI est donc favorable à cette délibération.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- 2012 DVD 111 : Approbation des modalités de passation de marchés à bons de commandes pour la réalisation de travaux d'éclairage public et d'illumination à Paris (huit lots) et signature des marchés correspondants

Mme Véronique BALDINI, rapporteur

Mme BALDINI explique qu'afin de réaliser des travaux neufs d'éclairage public et d'illumination, la Ville de Paris dispose dans sa commande publique de marchés fractionnés de travaux sous forme de marchés à bons de commande. Ceux-ci portent sur les travaux neufs de création ou de modernisation d'une installation d'éclairage ou d'illumination, qui font suite à de l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage et qui, de ce seul fait, sont exclus du marché à performance énergétique (MPE), contrat visant à atteindre les objectifs du Plan Climat, présenté lors des séances du 7 et 8 février 2011. Pour le 16^{ème} arrondissement, le lot englobant le Bois de Boulogne correspond à 215 000 euros. Mme BALDINI propose d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- 2012 DSTI 25 : Convention constitutive de l'autorisation du raccordement du jardin d'Acclimatation (16^{ème}) au réseau Wifi de la Ville de Paris

M. Stéphane CAPLIEZ, rapporteur

M. CAPLIEZ indique que le projet « Paris ville numérique », en partenariat avec la Région Ile-de-France offre aujourd'hui aux Parisiens un accès Internet par le réseau sans fil Wifi grâce à 430 bornes réparties sur environ 290 sites municipaux. Par un courrier du 14 décembre 2011, le Jardin d'Acclimatation, par la voix de son Président, Monsieur Marc-Antoine JAMET, a souhaité que ce dernier puisse bénéficier de ce réseau Wifi. Il est ainsi nécessaire de signer une convention constitutive de l'autorisation du raccordement du Jardin d'Acclimatation au réseau Wifi de la Ville de Paris jusqu'au 5 décembre 2015, terme de la concession du Jardin. M. CAPLIEZ suggère de rendre un avis favorable à cette délibération.

M. GOASGUEN souhaite également que le réseau Wifi soit installé dans la mairie du 16^{ème} arrondissement, où seuls le rez-de-chaussée et la salle des fêtes le reçoivent.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- 2012 DJS 63 : Subventions d'un montant de 19 850 euros à onze associations du 16^{ème} arrondissement

M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur

M. HERVOUET DES FORGES explique que, sur la ligne du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012 pour le soutien à l'action sportive associative, une partie du crédit est affectée à l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives parisiennes.

L'aide apportée par la Municipalité concerne ici le fonctionnement des associations sportives dont l'activité s'exerce principalement au profit des habitants du 16^{ème} arrondissement et qui perçoivent pour l'exercice 2012 une subvention inférieure à 10 000 euros.

Ces subventions prennent en compte la réforme des critères d'attributions votée au Conseil de Paris en février 2009, selon l'exposé des motifs.

En ce qui concerne le 16^{ème} arrondissement, un contingent de 11 associations, en majorité du sport scolaire, répondent à ces critères.

Les subventions proposées font l'objet d'une concertation préalable avec la mairie d'arrondissement, ce qui n'implique pas que des modifications demandées soient appliquées par la Ville de Paris.

L'enveloppe globale mise à la disposition de 10 de ces associations du 16^{ème} arrondissement - la 11^{ème} n'ayant pas demandé de subvention en 2011 - a été diminuée de 5,8% par rapport à l'année N-1, le critère de la situation financière confortable étant très largement utilisé par la Ville de Paris pour justifier la diminution ou la stagnation depuis plusieurs années des subventions allouées, en particulier pour l'AS Franklin qui a vu sa subvention divisée par 2.5 en 3 exercices.

En outre, il est à noter que dans 7 cas sur 11 les subventions allouées restent significativement ou très significativement en retrait par rapport aux respects des critères additionnels votés en 2009 et repris pour chacune des associations de cette délibération.

Enfin, pour ce qui concerne les Enfants de Passy, qui bénéficie d'une subvention supérieure aux critères pondérateurs, il est à noter que cette association sera fortement pénalisée par la mise en œuvre de l'augmentation des tarifs - + 300% en moyenne - prévue par la Ville de Paris dès la saison prochaine ; plus 11 640 euros de location annuelle, annihilant ainsi tous les effets de cette subvention municipale.

Les associations sportives du 16^{ème} arrondissement sont particulièrement mal considérées par la municipalité parisienne, ce qui est d'autant plus injuste que le poids des impôts des Parisiens

de notre arrondissement est très significatif et qu'un jeune du 16^{ème} arrondissement ne devrait pas être considéré autrement qu'un jeune sportif d'un autre arrondissement parisien.

M. HERVOUET DES FORGES propose néanmoins, compte tenu des remarques importantes, de voter en faveur de cette délibération d'un montant total de 19 850 euros.

M. MANO s'étonne qu'il soit reproché à la Ville d'avoir une bonne gestion. Les subventions sont en effet ajustées en fonction de la réalité des comptes présentés par les clubs, ce qui constitue une bonne gestion.

M. HERVOUET DES FORGES note que les subventions sont diminuées de 6 %, ce qui n'était jamais arrivé depuis le début de la mandature. Il estime qu'il s'agit d'une volonté politique de ne pas favoriser le sport associatif dans le 16^{ème} arrondissement.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- 2012 DPA 36 : Construction d'un gymnase de type C au stade Géo André, 2, rue du Commandant Guilbaud (16^{ème}), des modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre et du dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme

M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur

M. HERVOUET DES FORGES indique que Le programme de cette opération porte sur la construction d'un gymnase suite à la démolition programmée du gymnase « Fond des Princes » (constitué de deux gymnases de type C et d'un mur d'escalade et par ailleurs de sept courts de tennis) prévue dans le cadre des opérations de modernisation du stade Roland Garros, réalisée par la Fédération Française de Tennis. Cette destruction - repoussée d'une année par la FFT - est prévue à partir de l'été 2015.

Cette opération fait partie des « restitutions » négociées par la mairie du 16^{ème} destinées à maintenir l'offre sportive de proximité et scolaire dans le 16^{ème} arrondissement.

Le stade Géo André, dans lequel doit s'insérer l'opération, se situe Rue du Commandant Guilbaud, à proximité de la porte de Saint Cloud et du Parc des Princes. La parcelle concernée présente une surface de 15 548 m². L'emprise foncière fait l'objet d'une Autorisation d'Occupation Temporaire auprès du Stade Français arrivant à expiration en juillet 2013.

Le programme de l'opération porte sur la création d'un gymnase de type C (44x24m).

Cet équipement sportif, d'une surface hors œuvre globale d'environ 2000 m², permettra de répondre notamment aux besoins des scolaires dans le 16^{ème} arrondissement mais également des associations sportives permettant les activités suivantes : hand-ball, basket-ball, volley-ball, badminton, tennis, tennis de table, rink-hockey, futsal et gymnastique.

Cette construction devra s'intégrer dans le site et son positionnement en zone urbaine verte nécessitera un traitement paysagé particulièrement soigné de la parcelle. Son impact sera limité par l'enfouissement partiel de la construction, à moins 3 mètres du sol naturel.

La parcelle se situe dans le périmètre de protection des monuments historiques et du site inscrit de Paris. En particulier, un bâtiment de tribunes et locaux annexes du Stade français, datant des années 1930 est en très mauvais état est prévu à la démolition, pour permettre la construction du gymnase et améliorer le traitement paysager.

L'opération s'inscrit dans une logique de développement durable à plusieurs titres :

- L'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments ;
- Elle fera l'objet d'une démarche de haute qualité environnementale (HQE) ;

- Elle répondra aux objectifs d'accessibilité pour tous en application de la loi du 11 février 2005.

Les études de maîtrise d'œuvre sont programmées pour être réalisées de juillet 2012 à juin 2013 et les travaux, de février 2014 à mai 2015.

L'ouverture de l'équipement est envisagée à l'été 2015, ce qui concorde avec la disparition du gymnase actuel du Fond des Princes.

Le coût global de l'opération de construction du gymnase est estimé à 8 000 000 € TTC.

La réalisation de cette opération requiert l'assistance d'un maître d'œuvre qui sera désigné suivant la procédure de concours.

La réalisation de ces travaux implique également la délivrance d'autorisations d'urbanisme, telles que : permis de construire, d'aménager, permis de démolir et une déclaration préalable.

Cette deuxième restitution du dossier Roland Garros, après celle du stade Hébert voté lors du précédent Conseil, est particulièrement attendue et devrait constituer, compte tenu du projet retenu la semaine précédente en commissions, une amélioration de l'offre sportive de proximité dans l'arrondissement.

En effet, ce gymnase répondra à toutes les normes actuelles et l'amélioration de l'offre en matière de vestiaires et de locaux techniques par rapport à l'existant sera évidente.

Cette évolution impliquera nécessairement la mise en régie directe de ce nouveau gymnase dont le 16^{ème} arrondissement demandera le transfert. Le stade Français, utilisateur actuel du Fond des Princes sera naturellement reconduit dans ses demandes d'utilisations pour ses différentes sections sportives.

Il reste le sujet du mini-stade attenant du côté Nord de la parcelle.

Elle ne fait pas partie de cette délibération mais le projet actuel montre qu'il est possible de proposer une piste de 166.66 m avec des virages relevés, permettant l'utilisation sportive aussi bien pour les lycées que pour la très belle section d'athlétisme du Stade Français, concessionnaire de cet équipement unique de notre arrondissement.

M. HERVOUET DES FORGES suggère de voter sans réserve en faveur de cette délibération.

M. MANO constate que la Mairie de Paris respecte ses engagements et estime que les délais seront tenus. Ce projet suivra en effet un rythme soutenu dans ce sens.

Mme BAIGUINI note que le Stade Français occupe actuellement cet espace. Il y a donc un mini-stade avec une piste, cinq courts de tennis, dont deux en terre-battue, six courts de squash, seize courts de badminton, une salle omnisports de 1 500 m², une salle de danse, une salle d'armes, un dojo et des salles de gymnastique et de musculation. Or la concession du Stade Français arrive à expiration en 2013. Il faut donc savoir si cette concession sera reconduite. En effet, si ce n'est pas le cas et que toutes ces installations sportives sont perdues, des problèmes seront rencontrés, car ces installations sont majoritairement utilisées par des gens de l'arrondissement, qui s'inscrivent simplement dans les sections sportives, mais pas au club du Stade Français privé. Ces pratiques sont ainsi nécessaires à l'arrondissement. De plus, la longueur de la piste d'athlétisme pose problème. Mme BAIGUINI ne votera pas contre cette délibération, mais s'abstiendra, du fait des réserves qu'elle a exprimées.

M. HERVOUET DES FORGES observe que cette question n'a aucun rapport avec la délibération. Le Conseil s'est toujours battu pour le Stade français omnisports, dont la nouvelle gouvernance travaille avec la ville de Paris pour trouver une solution à cet AOT qui arrivera à terme en juillet 2013. Toutefois, le site en question ne saurait être dévolu à d'autres activités que des activités sportives. Le Stade Français omnisports compte en outre 12 000 adhérents, ce qui en fait le premier club sportif de Paris. Ce nouveau gymnase est donc sans doute de nature à conforter l'ensemble du site dans sa vocation de sport de proximité.

M. MANO confirme que ce site a une vocation sportive selon le PLU. Le Stade Français Omnisports devra en outre se voir renouveler la concession.

M. GOASGUEN précise que le gymnase de type C ne constitue pas un cadeau offert au 16^{ème} arrondissement, mais une compensation à l'élargissement de Roland Garros.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, Mme Laurence DREYFUSS, M. David ALPHAND, Mme Dominique BAIGUINI, Mme Christiane ARLES s'abstenant.

- 2012 DPA 37 : Construction d'un gymnase de type C et d'une salle de sport en structure légère Stade Suchet, 25, avenue Maréchal Franchet d'Esperey (16^{ème}), modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre et dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme et demande de permis de construire, d'aménager, de démolir et de déclaration préalable

M. Yves HERVOUET DES FORGES, rapporteur

M. HERVOUET DES FORGES indique qu'il s'agit d'une opération de restitution concernant le dossier de Roland Garros, qui se réalisera sur le Stade Suchet, qui se situe entre le Boulevard Suchet et l'avenue du Maréchal Franchet d'Esperey. La parcelle concernée présente une surface totale de 13 910 m².

Le programme de l'opération porte sur la création d'un gymnase de type C (44x24m) et d'un terrain de sport couvert en structure légère de type B (30x20m).

Ne sont pas concernés le terrain de football et la piste de course, c'est-à-dire la partie Sud de l'équipement actuel.

Pour favoriser l'intégration urbaine de l'équipement sportif, la salle du gymnase sera semi-enterrée de l'ordre de 3 mètres. Elle répondra aux objectifs d'accessibilité pour tous en application de la loi du 11 février 2005. Elle visera l'atteinte des objectifs fixés par le plan climat de Paris.

L'accès à l'équipement se fera au n° 25 de l'avenue du Maréchal Franchet d'Esperey comme c'est le cas actuellement.

Cet équipement sportif, d'une surface d'environ 3 000 m² pour le gymnase et de 670 m² pour le terrain de sport couvert permettra de répondre aux besoins des scolaires dans le 16^{ème} arrondissement, par la création d'un gymnase de type C de 44x24m, incluant deux salles complémentaires de 200 m² destiné aux Arts martiaux et de 150 m² destiné à la danse et une aire d'escalade indépendante du gymnase principal.

L'opération intégrera la mise en œuvre d'installations provisoires destinées à permettre la continuité sportive pendant la construction des équipements, à savoir l'installation de modules préfabriqués pour les vestiaires scolaires d'une surface hors œuvre globale de 250 m², en location pendant la période de chantier du gymnase, courant 1^{er} trimestre 2014 à la livraison pour l'été 2015.

Les études de maîtrise d'œuvre sont programmées pour être réalisées de juillet 2012 à juin 2013.

Les travaux de février 2014 à juin 2015.

L'ouverture de l'équipement est envisagée à l'été 2015 ce qui concorde avec la disparition du gymnase actuel du Fond des Princes mais il faudra réaliser un phasage précis des travaux.

Le coût global de l'opération est estimé à 12 000 000 € TTC.

Le coût global des installations provisoires est estimé à 350 000 € TTC.

La réalisation de cette opération requiert l'assistance d'un maître d'œuvre, qui sera désigné suivant la procédure de concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse.

La réalisation de ces travaux implique également la délivrance d'autorisations d'urbanisme, telles que, ce qu'il est d'ailleurs demandé d'approuver dans cette délibération.

Cette troisième restitution du dossier Roland Garros est particulièrement attendue et devrait constituer, sous réserve du projet retenu incessamment, une amélioration de l'offre sportive de proximité dans le 16^{ème} arrondissement.

En effet :

- les terrains extérieurs de basket et de Volley seront maintenus ;
- un terrain de hand-ball couvert sera mis en place ;
- un mur d'escalade indépendant du gymnase principal sera construit alors qu'aujourd'hui
- ce mur nécessite la neutralisation d'une partie de l'équipement ;
- surtout, 2 salles annexes spécialisées, dont notre arrondissement à tellement besoin, seront créées à cette occasion.

Il reste à retenir le projet le plus sportivement favorable qui se propose de pérenniser le gymnase de type B initialement provisoire afin d'obtenir un ensemble tout à fait équilibré et important pour le sport de proximité et les scolaires, au cœur du 16^{ème} arrondissement. M. HERVOUET DES FORGES estime que ce projet devra être ambitieux, même s'il est réalisé en deux phases. Il propose de voter favorablement à cette délibération.

Mme BAIGUINI demande quand aurait lieu la deuxième phase.

M. HERVOUET DES FORGES l'ignore. Il souhaite qu'un projet ambitieux soit proposé, afin que le gymnase de type B soit utilisable comme une salle à part entière.

Mme BAIGUINI votera pour cette délibération. Néanmoins, si les projets Roland Garros et Stade Hébert avaient été différents, il n'aurait pas été nécessaire de dépenser 20 millions d'euros, que la Ville de Paris aurait par exemple pu utiliser en construisant des crèches.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- 2012 DFPE 71 : Subvention d'un montant de 14 033 euros et avenant n°3 avec l'association Jardin d'Enfants des Nations Unies pour le jardin d'enfants (16^{ème})

Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur

Mme JUNOT indique que l'Association Jardin d'Enfants des Nations Unies est située 40, rue Pierre Guérin (16^{ème}) et accueille une soixantaine d'enfants âgés de deux à six ans. Cette association a été créée en 2001, dans un esprit de coopération internationale. Elle vise à créer un milieu dans lequel des enfants de toutes nations apprennent à jouer et travailler ensemble et fait partie du système des écoles associées de l'UNESCO. L'Association a la pleine responsabilité de la gestion de ses personnels et de l'inscription des enfants et les personnes investies de l'autorité parentale sur les enfants sont également les membres actifs de l'association. Mme JUNOT demande de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- 2012 DFPE 159 : Subvention (34 292) et avenant avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris pour la halte-garderie Ranelagh (16^{ème})

Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur

Mme JUNOT explique que cette halte-garderie accueille 28 enfants. Ce chalet est situé sur une parcelle des jardins de Ranelagh et la convention avec la ville date d'octobre 2008. Mme JUNOT demande de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- 2012 DFPE 328 : Subvention (10 978 euros) et convention avec l'association la Maison de l'Enfance (16^{ème}), pour sa halte-garderie

Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur

Mme JUNOT signale que cette association a été créée en octobre 1990. Il s'agissait à l'origine d'un espace de parole et d'accueil pour les enfants et les familles, qui vient d'être scindé en deux parties, dont une halte-garderie, pour une capacité de douze enfants, selon trois demi-journées par semaine. Mme JUNOT demande de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- 2012 DFPE 368 : Subvention (38 095 euros) et convention avec l'association la Maison de l'Enfance, gestionnaire d'un espace jeux, 7, rue Serge Prokofiev (16^{ème})

Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur

Mme JUNOT remarque qu'il s'agit du même espace que celui concerné par la délibération précédente, mais pour l'accueil des parents et des enfants. Cette association rend des services éminents aux familles du quartier et Mme JUNOT demande de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- 2012 DDEEES 111 : Contrat de transaction entre la Ville de Paris et un commerçant dans la halle Saint-Didier (16^{ème}) en vue de son indemnisation suite au refus de la Ville de Paris de lui permettre de présenter un successeur

Mme Dominique ROUSSEAU, rapporteur

Mme ROUSSEAU signale que, par convention de concession du domaine public du 30 décembre 2003, la Ville de Paris a concédé pour neuf ans à monsieur Yvon Toupin l'occupation d'un emplacement de 32 m² pour un commerce de boucherie sur le marché Saint Didier (16e). Par courrier du 28 octobre 2011, M. Toupin nous a indiqué vouloir résilier sa convention au 30 novembre 2011 afin de faire valoir ses droits à la retraite.

Cependant, depuis la reprise de ce marché en régie par la Ville de Paris, son état actuel nécessite la réalisation d'importants travaux et ne peut ainsi permettre à M. Toupin de présenter un successeur.

Considérant que le refus de la ville de Paris de lui permettre de présenter un successeur crée un préjudice à M. Yvon Toupin, la Ville de Paris a décidé de lui allouer une indemnité au titre du préjudice subi. Dès lors, les parties se sont rapprochées afin de définir les modalités d'indemnisation et de préciser les termes d'un contrat de transaction, signé par M. Yvon Toupin.

Le montant de son indemnisation est calculé sur la base du matériel et des travaux non amortis, la durée d'amortissement étant basée sur la durée de la convention de concession, soit 9 ans.

L'indemnité s'élève à 3.489 euros décomposés comme suit :

- travaux d'électricité : 335 euros,
- amélioration d'une vitrine : 142 euros,
- achat d'une balance : 289 euros,
- achat de matériel de boucherie : 136 euros,
- achat de mobilier : 2.120 euros,
- achat d'un ballon d'eau chaude : 467 euros.

Mme ROUSSEAU propose d'approuver la signature du contrat de transaction définissant les clauses et conditions d'indemnisation de M. Toupin, suite au refus de la Ville de Paris de lui permettre de présenter un successeur, d'un montant total de l'indemnisation de 3 489 euros.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- 2012 DAC 517 : Subvention (30 000 euros) et convention avec la Fondation le Musée Clemenceau (16^{ème}).

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur

Mme BOULAY-ESPERONNIER propose, par le présent projet, d'apporter un soutien à la Fondation Le Musée Clemenceau, pour son fonctionnement. Cette Fondation, reconnue d'utilité publique par décret du 7 juillet 1932, a pour objet de conserver le souvenir intime de Georges Clemenceau en présentant, dans l'état où il se trouvait le jour de son décès, l'appartement qu'il a habité pendant trente-cinq ans à Paris, au n° 8 de la rue Benjamin Franklin, et en recueillant dans l'immeuble tous objets ou livres propres à servir sa mémoire.

Le Musée occupe deux niveaux de l'immeuble du 8 rue Benjamin Franklin dans le 16^e arrondissement qui fut acheté en 1926 par un admirateur américain de Georges Clemenceau pour permettre à celui-ci d'y demeurer jusqu'à sa mort en 1929 ; le même admirateur en fit ensuite don à la Fondation en 1930. Le rez-de-chaussée, entre cour et jardin, qui est l'appartement dans lequel vécut Georges Clemenceau pendant 35 ans, est constitué de trois pièces principales où sont restés en place le mobilier, les livres, les objets lui ayant appartenu. C'est un des rares exemples d'un appartement du siècle dernier resté entièrement en l'état. Au premier étage, une riche collection renseigne sur la vie de Georges Clemenceau, sa carrière politique qui débuta à Paris comme maire du 18^e arrondissement, son œuvre littéraire et ses amitiés avec des artistes comme Monet, Manet, Carrière, ou encore Bourdelle qui illustra l'un de ses livres.

Ce musée est également un centre de documentation consulté par des chercheurs. Il prête des documents pour des expositions et procède à des acquisitions.

Il est géré par la Fondation Le Musée Clemenceau qui tire une partie de ses revenus de la location des dix appartements de l'immeuble. Toutefois, la charge de l'emprunt souscrit pour rénover les appartements, ainsi que les frais d'entretien de l'immeuble ont contraint le musée à fermer en juillet 2001.

Avec l'aide de la Ville de Paris, le Musée a pu rouvrir ses portes le 1^{er} juin 2004. L'accueil du public a été sécurisé et la sécurité des collections a été renforcée par la mise en place d'un système électronique complet surveillant les accès aux deux étages du Musée.

L'information du public est réalisée grâce à un équipement audio-visuel bilingue français/anglais d'une durée de plus d'une heure.

Deux préposés sont présents pendant les heures d'ouvertures du Musée, l'un au rez-de-chaussée, chargé de la billetterie, de la distribution des audio guides et de la surveillance des visiteurs de l'appartement de Georges Clemenceau, l'autre au premier étage, chargé de la surveillance de la galerie documentaire.

La fréquentation du Musée augmente régulièrement depuis sa réouverture et les visites de groupes sont de plus en plus nombreuses. Le Musée a allongé ses plages horaires d'activité : il est désormais ouvert du mardi au samedi, de 14h à 17h30.

Depuis la réouverture du musée, la Fondation est très dynamique : création d'un site Internet bilingue, réfection du jardin, installation d'un ascenseur qui permet l'accès aux handicapés, signalétique à destination des jeunes, édition d'un livret jeune public, inventaire des collections...

En 2012, elle envisage de poursuivre la mise en ligne des archives iconographiques et de réaliser la réfection des toilettes destinées au public.

Par ailleurs, les audioguides sont aujourd'hui obsolètes et la moitié d'entre eux est en panne : ils seront renouvelés et la Fondation va souscrire un contrat d'entretien.

Compte tenu de ces éléments et de l'intérêt pour Paris de conserver un lieu de mémoire consacré à une figure majeure de la vie politique parisienne et nationale, Mme BOULAY-ESPERONNIER propose d'attribuer, en 2012, à la Fondation Le Musée Clemenceau une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros.

M. LAURET considère qu'il faut encourager les gestionnaires de ce Musée à en accroître la fréquentation, notamment scolaire, car cette fréquentation reste insuffisante.

Mme BOULAY-ESPERONNIER en est d'accord et observe que les gestionnaires font déjà beaucoup d'efforts dans ce sens. Elle rappelle que la subvention qu'ils perçoivent ne cesse de diminuer et qu'elle est passée de 78 000 euros une dizaine d'années auparavant à 60 000 euros en 2006 et à 35 000 euros l'année précédente.

M. GOASGUEN indique qu'il s'agit d'un excellent Musée, qui a été classé dans la Maison des Illustres par le précédent Ministre de la Culture, Frédéric Mitterrand. Il souhaite également relancer ce Musée, qui a beaucoup d'intérêt. Il faudrait ainsi peut-être communiquer à ce sujet auprès de toutes les écoles de l'arrondissement.

M. GACHET suggère de profiter des préparatifs du centenaire de la Première Guerre Mondiale pour associer ce Musée à ces festivités.

M. GOASGUEN estime qu'il s'agit d'une bonne idée.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance à 18 heures 40.